

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 26/09/2022**OBJET : Signature d'une convention avec la Communauté de Communes Beaujolais
Pierres Dorées pour la réalisation de diagnostics énergétiques****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 21****Nombre d'exprimés : 28****Date convocation 20/09/2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (arrivée au point n°7) (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME (arrivée au point n°5), Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Céline BABUS, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Procurations :

Jean-Luc LAFOND à Daniel POMERET
Marie-Claire PAQUET à Claire ROSIER
Pascal ANTHOINE à Ouda MECHAIN
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE
Gilbert PRIGENT à Christophe MONTANTEME
Bruno PONNET à Ludivine CHIERICI
Didier RICHERD à Luc FERJULE

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que par délibération du 27 octobre 2021, la CCBPD approuvait son Plan Climat Air Energie Territorial dans lequel la réduction des consommations d'énergie dans les

bâtiments est un axe prioritaire. Ce dernier prévoit de « doter chaque commune d'un diagnostic complet des consommations de son bâti pour orienter les rénovations et mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie ».

Pour avancer vers cet objectif la CCBPD a dégagé des moyens en vue d'accompagner les communes de son territoire dans la transition énergétique de leur patrimoine. Elle a notamment répondu à l'AMI Sequoia en mars 2021, avec 7 EPCI du Rhône coordonnés par la ALTE 69 et porté par le Syder. Ce financement proposé par la FNCCR a pour objectif d'aider les collectivités à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics. Il est notamment conçu pour accompagner les collectivités qui devront appliquer le décret tertiaire pour leurs bâtiments de plus de 1000 m².

L'AMI Sequoia est mobilisable entre le 15 mars 2021 et le 15 mars 2023 et permet de financer:

1. La réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments publics
2. L'accès à un service de suivi et d'optimisation des consommations d'énergie de bâtiments
3. La réalisation d'études de « simulations thermiques dynamiques ».

En s'appuyant sur les subventions disponibles dans le cadre de L'AMI Sequoia la Communauté de communes a souhaité proposer aux communes de son territoire :

1. Un soutien pour la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics
2. L'accès à un service de suivi et d'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments publics.

Concernant ce premier service (soutien pour la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments communaux la CCBPD propose de réaliser un audit énergétique global (AEG) de bâtiments publics. Il s'agit d'une commande groupée de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux ou communautaires. L'objectif est d'avoir une vue globale des besoins du territoire en matière de rénovation énergétique de ces bâtiments publics. Le volume induit par une commande groupée à l'échelle du territoire permet une réduction des coûts par économies d'échelle.

Ces diagnostics ont pour objectifs :

- D'identifier les scénarios de travaux de rénovation énergétique qu'il conviendrait de réaliser pour atteindre deux objectifs du Décret tertiaire : 40% d'économies d'énergie et 60% d'économie d'énergie
- de réaliser un chiffrage estimatif du coût des travaux des subventions mobilisables des économies réalisées et d'un temps de retour sur investissement
- à terme de réaliser des économies financières.

Une partie des études (pré-diagnostic) sera confiée à un bureau d'études et une seconde (réalisation de scénarios permettant d'identifier les bouquets de travaux nécessaires à l'atteinte des objectifs) sera réalisée par L'ALTE 69, qui sera ainsi à même de proposer un accompagnement renforcé aux communes. Elle pourra présenter les résultats des études de

façon individualisée à chaque commune et les accompagner dans la compréhension des résultats et la définition des choix stratégiques à poser.

La commune de Anse souhaite pouvoir bénéficier de ce dispositif pour que soit réalisés des diagnostics sur les bâtiments suivants :

- Salle des sports Jeanne TROUILLET
- Salle de spectacle Castel Com
- Salle évènementiel ANSOLIA
- L'école maternelle Ninon VALLIN
- La clairière (centre de loisirs)

Pour permettre la réalisation de ce(s) diagnostic(s) dans de bonnes conditions la Commune s'engage à :

1. mandater la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour la réalisation de ce(s) diagnostic(s) et la sollicitation de la subvention correspondante
2. désigner au sein de son équipe municipale un ou deux interlocuteurs privilégiés pour le suivi de la présente convention/ nommé(s) « Réfèrent rénovation énergétique »,
3. transmettre par mail à L'ALTE 69 toutes les informations nécessaires à l'intégration des bâtiments à l'audit énergétique global
4. participer au coût du (des) diagnostic(s) en payant à la Communauté de Communes la somme de 400 € par diagnostic payable dès réception du rapport final et d'un état récapitulatif des dépenses.

A cette fin il convient d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées qui a pour objet de définir les modalités du mandat confié par la Commune à la CCBPD pour l'accès à ce service de réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments en bénéficiant des subventions disponibles dans le cadre de l'AMI Sequoia.

- Oüi l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

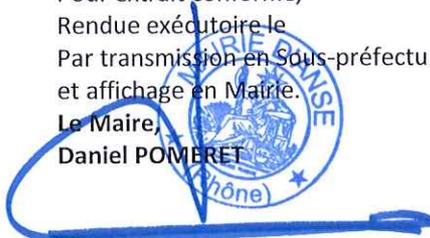
1°) APPROUVE la convention avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour la réalisation de diagnostics énergétiques

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



le secrétaire
